GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **MOTION**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	**Date**	**Heure**	**Numéro**	**Département(s)**
	26.09.2022	**9h43**	**22.224**	**DSRS**
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupes socialiste, VertPOP, Vert'Libéral-Le Centre	**Lié à** (facultatif) **:** **ad**

Titre : Pour une LAE 3 adaptée aux besoins des familles et une valorisation du personnel encadrant !

Contenu :

Nous demandons au Conseil d'État, dans le cadre de la révision annoncée de la loi sur l'accueil extrafamilial, de tenir compte des besoins réels des familles et d'une valorisation du personnel encadrant. Cette révision devra intégrer différents aspects : une augmentation du taux de couverture du préscolaire, une augmentation significative du taux de couverture parascolaire, l'introduction progressive de Ma journée à l'école (MAÉ), une valorisation mais aussi une harmonisation des salaires du personnel actif dans l'accueil des enfants, de ses conditions de travail et de son financement. Cette révision doit se faire en associant les différent-e-s actrices et acteurs du domaine.

Développement (obligatoire) **:**

À chaque rentrée scolaire, l'accueil extrafamilial revêt un caractère primordial dans l'organisation du quotidien des familles. Un accueil indispensable qui permet une meilleure conciliation entre vies familiale et professionnelle, un levier pour atteindre notamment l'égalité entre femmes et hommes. Un accueil qui n'est toutefois pas à la hauteur des besoins des familles du canton. Dans de nombreuses communes, l'accueil n'est pas suffisant et, chaque année, l'organisation familiale devient ou reste un casse-tête. Même si le canton de Neuchâtel s'est montré pionnier en introduisant un système qui implique les acteurs économiques dans le financement de l'accueil extrafamilial, il est maintenant plus que nécessaire de réviser sans tarder la loi sur l'accueil extrafamilial pour qu'elle réponde à l'évolution des besoins des familles du canton. Dans sa réponse à l'interpellation 22.126, le Conseil d'État nous a annoncé que le projet de révision serait soumis au Grand Conseil en fin d'année.

Bien que nous nous réjouissions des débats à ce propos, au vu de la teneur des réponses apportées par le Conseil d'État, nous sommes d'avis qu'il est indispensable que notre parlement fixe d'ores et déjà plusieurs lignes directrices pour que le processus puisse à la fois avancer et répondre ainsi rapidement au mieux aux différentes réalités des familles, mais aussi des professionnels actifs dans ce domaine.

Dans ce sens, il est nécessaire de revoir à la hausse le taux de couverture de l'accueil préscolaire. Une demande supérieure à l'offre reste une réalité dans de nombreuses communes. Une impulsion du canton via une politique incitative doit être impérativement donnée pour que les communes mettent en place de telles structures. Dans le domaine de l'accueil parascolaire, son taux de couverture doit également être revu significativement à la hausse. Actuellement, il est à 20% et une augmentation à 30% semble être le minimum nécessaire. Selon le rapport de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial, le nombre d'enfants inscrits en liste d'attente préscolaire a certes chuté durant la période Covid-19, les parents ayant probablement cherché des solutions alternatives à l'accueil en structure, mais dès l'été 2021, il est constaté un retour « à la normale » et des demandes de place à nouveau en augmentation. Notre canton doit trouver des solutions pour y faire face. Dans les réflexions menées sur l'accueil parascolaire, il est également maintenant nécessaire d'y intégrer celles concernant la réalisation de Ma journée à l'école (MAÉ). Des essais pilotes sont en cours et les attentes des parents sont élevées quant à sa mise en œuvre dans certaines régions. À titre d'exemple, la ville de Neuchâtel avait réalisé un sondage en 2020, qui avait montré l'intérêt marqué des parents pour ce nouveau dispositif.

Quant aux conditions de travail dans le domaine de l'accueil de l'enfance, la thématique a souvent été évoquée depuis plusieurs années. Jusqu'à la réponse à l'interpellation 22.126, le Conseil d'État avait toujours évoqué la possibilité d'introduire ou d'étendre une CCT dans ce domaine. Actuellement, il semble difficile de trouver un compromis à ce propos, mais au vu du système de financement uniformisé, il nous semble incontournable que des standards professionnels soient fixés et appliqués à la fois au niveau des salaires, mais aussi des conditions générales de travail en découlant. Les métiers de l'accueil de l'enfance sont trop souvent dévalorisés, alors qu'ils nous démontrent tous les jours leur rôle essentiel dans notre société actuelle.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**
Sarah Fuchs-Rota	Aël Kistler	Michelle Grämiger
Julie Courcier Delafontaine	Sarah Pearson Perret	Patricia Sörensen
Anne Bramaud du Boucheron	Jennifer Hirter	Armin Kapetanovic
Marinette Matthey	Caroline Plachta	Adriana Ioset
Fabienne Robert-Nicoud	Maxime Auchlin	Aurélie Gressot
Margaux Studer	Pierre-Yves Jeannin	Niel Smith
Annie Clerc-Birambeau	Martine Donzé	Diane Skartsounis
Corine Bolay Mercier	Magali Brêchet	Richard Gigon
Mireille Tissot-Daguette	Brigitte Leitenberg	Amina Chouiter Djebaili
Sarah Blum	Manon Freitag	Blaise Fivaz
Marie-France Vaucher	Nathalie Schallenberger	